

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mars 2018

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° DN219

présenté par

M. Corbière, Mme Autain, M. Bernalicis, M. Coquerel, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguié, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À l'alinéa 297 ajouter la phrase suivante : " Tenant compte du fait que la sobriété énergétique sera dans les prochaines années un des principaux avantages compétitifs sur les champs de bataille et en dehors, et tenant compte du caractère le plus souvent dual des technologies de défense, les recherches de la Délégation Générale de l'Armement prendront systématiquement en compte cet aspect dans l'évaluation et la conduite des projets dont celle-ci a la charge. "

EXPOSÉ SOMMAIRE

En organisant la COP21 et en signant l'Accord de Paris, la France a montré son souci de lutter contre le réchauffement climatique. Plus largement, la France insoumise souhaite faire reconnaître que la question des économies d'énergie doit être appropriée par l'ensemble des ministères, y compris par le ministère des Armées et ses services. C'est le sens de cet amendement.